



- Démarche : Demande d'agrément de transport des matériaux de construction, substrats et composts
- Organisme : Cellule phytosanitaire, Pôle Import-Export-Interinsulaire Produits végétaux

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

L'agrément concerne les entreprises produisant, commercialisant et distribuant entre les îles de la Polynésie française:

- des matériaux de construction ;
- du substrat inerte ;
- du substrat non-inerte ;
- du compost.

L'agrément est accordé pour une durée de un à quatre ans renouvelable sur demande trois mois avant expiration de l'agrément en cours de validité.

L'agrément est délivré par arrêté du Ministre de tutelle de la Direction de la biosécurité.

<u>Traitement des données personnelles</u> : Les données à caractère personnel collectées par la Direction de la Biosécurité, directement auprès de vous font l'objet d'un traitement ayant pour finalité l'instruction de votre demande d'agrément pour le transport interinsulaire de matériaux de constructions, substrat inerte et non-inerte ou de compost. Le traitement de ces données est nécessaire aux missions de service public de la collectivité relatives aux contrôles de biosécurité. Les données à renseigner dans le présent formulaire sont, à ce titre, obligatoires en application des articles LP 18 et LP 38 de la loi du Pays 2011-19 du 19 juillet 2019.

<u>Vos droits sur vos données personnelles</u> : Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes en justifiant votre identité (Direction de la Biosécurité, 98713 Papeete - Motu Uta - TAHITI, secretariat@biosecurite.gov.pf).

Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr, sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante (DPO Service de l'Informatique, BP 4574 - 98713 PAPEETE, dpo@informatique.gov.pf).

Avant toute demande

Consulter l'arrêté correspondant à votre type de demande :

<u>Pour les établissements souhaitant être agréés pour le transport de matériaux de

Demande d'agrément de transport des matériaux de construction, substrats et composts construction entre les îles de Polynésie française :</u> arrêté n° 793 CM du 25 mai 2022 fixant les conditions d'agrément des établissements pour le transport interinsulaire des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés susceptibles de véhiculer des organismes nuisibles aux végétaux.

Informations sur l'établissement demandeur

N° TAHITI

Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

Activité de l'entreprise

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Production

Distribution

Commercialisation

Téléphone

Objet

Indiquez l'objet de la demande d'agrément.

ATTENTION : Le renouvellement de l'agrément doit être réalisé auprès du service trois mois avant son expiration.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1ère demande

Renouvellement

N° d'agrément DBS

Renseignez votre numéro d'agrément DBS (figurant sur votre arrêté d'agrément ministériel).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document d'identité

Veillez joindre un document officiel attestant de l'identité de l'établissement et justifiant son existence légale (extrait kbis,...).

Informations sur le référent

Nom et Prénom(s)

Indiquez le nom et prénom(s) du référent de l'établissement demandeur de l'agrément qui sera en charge du suivi du plan de gestion des risques.

Fonction

Indiquez la fonction du référent au sein de l'établissement demandeur.

Demande d'agrément de transport des matériaux de construction, substrats et composts

Localisation

Pour les établissements demandeurs disposant de plusieurs sites ou locaux, précisez le site/local ainsi que l'île où est basé le référent.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Qualifications

Fournir des diplômes, titres, curriculum vitae ou attestations établissant que le personnel possède les compétences exigées par la réglementation.

Liste des articles règlementés

Liste des articles à agréer

Plusieurs choix possibles.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Ciment

Compost

Bois

Ferraille

Parpaing

Substrat inerte

Substrat non-inerte

Tôle

Autres articles

Renseignez d'autres articles pour lesquels vous souhaitez un agrément.

Informations et documents complémentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Plan des sites

Joindre le plan des sites à agréer.

Vous pouvez fournir des copies d'écran prises sur le site <https://www.tefenua.gov.pf/>.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Plan de gestion des risques

Fournir un plan de gestion des risques permettant d'attester la conformité aux conditions de délivrance et de maintien de l'agrément et comprenant un descriptif des procédures de fabrication, de transformation, de stockage et de transport des articles règlementés. Le cas échéant, une ou des attestations de traitements.

Demande d'agrément de transport des matériaux de construction, substrats et composts

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Relevé de température

Téléversez le relevé de température/graphique de suivi de température pour les établissements de production de compost.

Autorisation

J'autorise les agents de la Direction de la biosécurité à venir réaliser des inspections et des contrôles sur les sites concernés par l'agrément.

Cochez la mention applicable

Oui

Non